

**LOI ET HISTOIRE ■ La loi sur le génocide arménien retoquée au Sénat**  
Sur proposition de son rapporteur, le sénateur du Loiret

Jean-Pierre Sueur, la commission des lois du Sénat a décidé d'opposer à la proposition de loi, une motion d'exception d'irrecevabilité, adoptée par 23 parlementaires. Les sénateurs se sont interrogés sur la légitimité de l'intervention du législateur dans le champ de l'histoire. ■